



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 février 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Monsieur Sébastien DROMIGNY,

Était excusé : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Anthony VAUTIER, Pascal GIGOT, Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE (pouvoir), Sébastien BOUILLOT, Jean-Luc RICHY, Xavier GUILBERT (pouvoir), Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Christine PHILIPPE, Marie-Line THOMAS, Patrick POCHON, Stéphane GALINÉ, Parfait SOUNOUVOU, Clothilde CAMPAIN, Jean-Luc VUILLEMENOT, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER (pouvoir), Bernardin COUDORO, Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Nicole BRULÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Joëlle VUITRY, Marie-Claire CHAMBARET, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Fabrice KIMPE, Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Dominique FAUVIN, Espérance VIEIRA (pouvoir), Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Catherine LASORSA, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Jennifer GAUTRET, Richard HEYSEN, Claire GAURAT, Jacques PILLOY (pouvoir), François ROISNEAU, Alain JOYEZ, Pascal BONINE, Jean-Luc DOUINE, Delphine DULARY (pouvoir), Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Michel CALMY, Laurent JOSEPH, Patrick CHAILLOU, Jean-Marc LENGLET, Amélie FERLAY, Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD, François RATIER (pouvoir), Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Guillaume FENAT, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Philippe DELONG, William THÉRON, Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Jean-Philippe POMMERET, Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION, Olivier GUYADER, Pascal OUDOIRE, François BONGARS, Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Karine LANIAU, Jean-Marie CHARNIER, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Christian DENIS, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Jean-François PEYRONEL, François PLANTÉ, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Florence LANQUETUIT, Shirley MAUPIN, Laure GORNES, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Laurent MAUGÉ, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUDET, Hervé FRANEL, Olivier COLIN, Laurent RAYMOND, Patrice SAINSDARD, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Alain POURSIIN, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Fabien ORLOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Patrick PAGES, Noémie MARTINEZ, Margaret POMA, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Céline BOFARULL, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER (pouvoir), Gilles LE PAGE, Denis CELADON ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Était présente ou représentée : Madame Annie GUILLAUME ;

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

Était excusé : Monsieur François PAROLINI ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Étaient absents : Messieurs Jean-Claude DELAUNE, Joëli NOLLEAU ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Madame Annie-Claude RASTELL (Déléguée Territoriale CD 91) et Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

Étaient excusés : Madame Mireille FLAM (Ceser) et Monsieur Xavier JENNER (CNPF) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Messieurs Antoine PADILLA, Mathieu DEPERROIS ;

Nombre de membres

EN EXERCICE	161
PRESENTS :	75
VOTANTS :	100

OBJET :

FINANCES Taux de participation des Communes

Nomenclature ACTES :

7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

04 MARS 2026

Affichage le :

04 MARS 2026

FINANCES Taux de participation des Communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU le vote du 12 décembre 2024 approuvant les budgets primitifs 2025 ;
VU article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 17 février 2026 ;
Vu le vote du budget primitif 2026 du 11 décembre 2025 ;

Le taux d'inflation selon l'INSEE est de 0.90 % au 31 décembre 2025. Une revalorisation de 0.90 % porte la cotisation par habitant à 3.71 € au lieu de 3.68 € actuellement.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le montant de la participation à la charge des Communes à hauteur de 3,71 € par habitant pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le montant de la participation à la charge des Communes à hauteur de 3,71 € par habitant pour l'année 2026, à l'unanimité.



Le Président
Parc
naturel
régional
du Gâtinais français
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260303-2026-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Affichage : 04/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

